



**Programme de coopération
Sud-Sud
entre pays sahariens
pour la mise en œuvre de la CCD**

SOMMAIRE

1. Contexte international	3
2. Fondement de la coopération Sud-Sud pour le Mécanisme Mondial.....	5
3. Objectifs de SolArid	5
4. Résultats attendus	6
5. Groupes cibles.....	6
6. Les partenaires potentiels de SolArid.....	7
7. Quelques thèmes porteurs pour bâtir l'espace de solidarité saharienne	7



1. Contexte international

La coopération Sud-Sud est reconnue comme un outil efficace de coopération pour renforcer les efforts d'intégration sous-régionale et régionale et pour la mobilisation et l'optimisation de l'utilisation des ressources au bénéfice des pays les moins développés. Elle répond également à un impératif de rationalisation dans l'utilisation des ressources dans la mesure où elle contribue à améliorer concertation aux niveaux sous-régional, régional et international, et mieux orienter les ressources financières, humaines, organisationnelles et techniques là où elles sont nécessaires.

Selon un récent rapport de l'ONU relatif à la Coopération Sud-Sud pour le développement « La coopération Sud-Sud a été prise en compte dans les principales politiques nationales et régionales au cours de l'exercice biennal 2003-2004 grâce à une tendance générale en faveur de l'intégration régionale. À l'heure actuelle, il existe plus de 210 accords d'intégration en vigueur couvrant plus de la moitié du commerce mondial. Les pays en développement sont à l'origine de 40 % des accords existants. Cela s'explique essentiellement par le fait que les pays en développement, grands et petits, reconnaissent qu'ils ont besoin de la solidarité régionale dans un monde où les rapports de force sont inégaux¹. »

Il est à noter que le rapport des Nations Unies reconnaît que l'Afrique est le continent le plus dynamique dans la promotion de la coopération Sud-Sud², faisant ainsi référence aux travaux de l'Union africaine et de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA)³. Cependant, dans le cadre de l'union africaine, la planification du renforcement de la coopération est en grande partie réalisée dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ainsi le coût total des projets à court terme dans les domaines de ressources en eau et de l'assainissement, des technologies de l'information et de la communication, ainsi que de la mise en place de capacités, est estimé à 8 milliards 120 millions de dollars (dont la moitié sera financée par le secteur privé).

D'autres acteurs que les Etats ont développé depuis plusieurs années des actions de coopération Sud-Sud, notamment les institutions universitaires et de recherche ainsi que divers acteurs de la société civile, dont les ONG.

Au sein du système des Nations unies les activités de promotion de la coopération Sud-Sud sont très nombreuses et en nombre croissant. Nous citerons simplement à titre d'exemple :

¹ Nations Unies, Coopération Sud-Sud pour le développement, Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération Sud-Sud, , Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires et des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement, Quatorzième session, New York, 31 mai-3 juin 2005.

² « La place accordée à la coopération et à l'intégration régionales, effectives ou sous forme de projets à court terme et à long terme, est plus grande en Afrique que dans toute autre région. Elles sont examinées lors des réunions au sommet annuelles de l'Union africaine, organisation constituée à l'échelle du continent. » Ibid.

³ Cf. État de l'intégration régionale en Afrique, rapport annuel de la CEA, 2004.
<<http://www.uneca.org/fr/aria/left.htm>>.

- Le PNUD, qui a décidé de faire de la coopération Sud-Sud l'un des moteurs du développement dans son plan de financement pluriannuel ;
- La FAO, qui développe la coopération Sud-Sud dans le cadre de son Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) ;
- Le PNUE, notamment dans ses programmes relatifs aux programmes transfrontaliers ou la gestion des ressources naturelles partagées ;
- L'UNESCO, dont la coopération Sud-Sud est au cœur de son programme sur l'homme et la biosphère (MAB) ;
- L'Université des Nations Unies (UNU), qui s'est notamment engagée récemment dans la coopération Sud-Sud à travers deux programmes de formation à la gestion des forêts et à l'analyse du développement durable.

Au niveau interrégional le groupe des 77 + la Chine est un des promoteurs de la coopération Sud-Sud. La Conférence de haut niveau du Groupe des 77 et la Chine, tenue en décembre 2004 à Marrakech, a conclu que la coopération Sud-Sud "n'est pas seulement une option mais un impératif" complétant la coopération Nord-Sud en vue de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire concernant le développement.

Plus récemment, les membres du Groupe des 77+ la Chine ont adopté la Déclaration de Doha ainsi qu'un Plan d'action axé sur la coopération Sud-Sud, le progrès et la lutte contre la pauvreté. Il a également été décidé de la création d'un « Fonds du Sud pour le développement et les situations humanitaires ». 40 millions de dollars de dons ont été promis pour ce fonds, dont 20 millions par le Qatar et 2 millions par la Chine.

La Banque mondiale s'intéresse depuis quelques années aux initiatives Sud-Sud et a organisé en mai 2004 à Shanghai une importante conférence internationale en vue de voir comment étendre aux autres pays en développement les expériences réussies en matière de lutte contre la pauvreté entreprises par certains pays en développement. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici à 2015⁴.

Les pays développés soutiennent également la coopération Sud-Sud, grâce notamment à la coopération déléguée⁵. L'Union européenne, le Japon, les Pays-Bas, les pays nordiques et les États-Unis d'Amérique, ont tous soutenu des actions de coopération Sud-Sud. Le Japon en a fait un axe prioritaire de son programme d'Aide au Développement. Les pays développés considèrent que l'approfondissement de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire permet « d'améliorer l'efficacité de l'aide en mettant l'accent sur la maîtrise des programmes et la création de partenariats⁶ ».

L'essor de la coopération Sud-Sud s'inscrit également dans une dynamique mondiale de révision des principes méthodes et procédures de financement du développement, telle que définie dans les Objectifs du Millénaire retenus en 2000 par la communauté internationale, ainsi que par la Conférence internationale sur le financement du développement, organisée en mars 2002 à Monterrey. Il y a en effet, depuis quelques années, une prise de conscience au niveau des plus hautes instances internationales, de la nécessité d'opérer des changements profonds dans les procédures d'allocation de ressources, en reconnaissant à la base que « Les pays partenaires [doivent exercer] une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement »⁷.

⁴ Scaling Up poverty reduction: a global learning process, et conférence de Shanghai, 25-27 mai 2004. Voir <<http://www.worldbank.org/wbi/reducingpoverty/about.htm>>.

⁵ Cf. Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, « Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité », Document sur les bonnes pratiques, OCDE 2003.

⁶ Rapport des Nations unies, op. cité.

⁷ « Principe d'appropriation » défini par la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement », Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Paris, 28 février-2 mars 2005 ; voir également dans le même sens la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, Rome, 25 février 2003.

Cette nouvelle approche de l'aide au développement, responsabilisant en premier lieu les pays en développement, rejoint l'esprit de la coopération Sud-Sud qui vise également la mobilisation première des ressources et des capacités endogènes des pays du Sud. Mais elle a aussi pour corollaire qu'il y ait la mise en place et/ou le renforcement, dans les pays concernés, d'une bonne gouvernance politique et économique. Ainsi, incontestablement, la coopération pour le développement est aujourd'hui appréhendée dans sa complexité et ne se réduit plus uniquement à des décisions financières ou techniques. Il existe une volonté réelle de prendre en compte le développement dans une démarche intégrant ses différentes dimensions politiques, sociales et économiques.

2. Fondement de la coopération Sud-Sud pour le Mécanisme Mondial

Dans le contexte de la lutte contre la désertification la CCD fait plusieurs fois référence à la coopération Sud-Sud, notamment en encourageant la coopération entre les pays touchés Parties dans les domaines de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources en terres et en eau qui ont un rapport avec la désertification et la sécheresse⁸.

L'Annexe pour l'Afrique encourage, elle aussi, cette forme de partenariat en engageant les pays Africains à promouvoir la coopération et l'intégration régionales, dans un esprit de solidarité et de partenariat fondés sur l'intérêt commun, dans les programmes et les activités visant à lutter contre la désertification et/ou à atténuer les effets de la sécheresse⁹.

Dans ce contexte le Mécanisme Mondial saisit la promotion de la coopération Sud-Sud comme une opportunité supplémentaire de concrétiser son mandat en investissant de nouvelles approches de mobilisation des ressources, propres à répondre de manière plus adaptée à la fois aux besoins spécifiques des populations des pays sahariens affectés par la sécheresse et la désertification, et à l'évolution des stratégies et mécanismes de financement du développement telle qu'elle se dégage, notamment, du Consensus de Monterrey.

Le Mécanisme mondial engagera ainsi cette dynamique en jouant un rôle moteur dans le développement d'une coopération Sud-Sud axée sur les enjeux clés de la mise en œuvre de la CCD dans les pays affectés.

C'est à cette fin que le Mécanisme mondial lance l'initiative SolArid, en tant qu'**espace de solidarité saharienne pour la lutte contre la désertification**. Cette initiative sera mise en œuvre en collaboration étroite avec le Secrétariat de la CCD afin de bénéficier particulièrement de son rôle politique et de plaider en faveur de la mise en œuvre de la CCD.

3. Objectifs de SolArid

L'**objectif général de SolArid** est de contribuer à une plus grande et plus efficace mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la CCD dans les pays sahélo-sahariens les plus affectés.

Les objectifs particuliers visés sont les suivants:

- Etablissement d'un réseau permanent d'échanges d'expériences sur la maîtrise des différents aspects des stratégies de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la CCD,
- Contribution à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de partenariat financier de pays pour l'opérationnalisation du PAN ;
- Contribution à la mise en évidence et la promotion du profil spécifique des pays sahéliens en matière de lutte contre la désertification, au regard de la gestion durable des ressources naturelles et de la lutte contre la pauvreté.

⁸ Cf. CCD, article 3.

⁹ Cf. CCD, Annexe pour l'Afrique, article 4.

4. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Une plateforme permanente d'échange d'expériences et de montage de partenariats mise en place pour renforcer la coopération dans la mise en œuvre des PAN,
- Une maîtrise renforcée des processus budgétaires et financiers ainsi que ceux de mise en œuvre de la CCD ;
- Une prise de conscience et une meilleure connaissance de la part des partenaires financiers du profil spécifique des pays sahéliens au regard de leur lutte contre la sécheresse, la désertification et la pauvreté,
- Une visibilité accrue des besoins spécifiques des pays sahéliens,
- Une optimisation et une amélioration des ressources réalisées au profit de la mise en œuvre de la CCD dans les pays concernés, notamment par la promotion de projets solidaires ainsi que par le développement de la coopération triangulaire¹⁰ et la coopération décentralisée.

5. Groupes cibles

Les pays visés

Dans un premier temps les pays visés par le projet sont les pays suivants d'Afrique du Nord et de l'Ouest: Algérie, Maroc, Libye, Tunisie, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad. Il est bien entendu que cette liste n'est pas exhaustive et que l'initiative reste ouverte aux autres pays intéressés.

Le choix de la région sahélo-saharienne comme espace pilote de dialogue et d'échange d'expériences sur la lutte contre la désertification, se justifie par le fait que :

- D'une part, la région comprend les pays du monde parmi les plus pauvres et les plus affectés par la désertification et la sécheresse,
- D'autre part, la coopération Sud-Sud est également une réalité dans la région. Des pays comme le Maroc, l'Algérie et la Tunisie développent depuis plusieurs années de nombreuses actions de coopération avec leurs partenaires du Sud comme le Mali, le Niger, le Burkina Faso ou la Mauritanie, dans le cadre bilatéral comme dans le cadre de la coopération triangulaire¹¹,

En outre, même dans le domaine de l'aide d'urgence la coopération Sud-Sud existe et fonctionne. Ainsi le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal ont bénéficié de l'aide de l'Algérie et de la Tunisie, premiers pays à répondre lors des invasions acridiennes de l'été 2004.

Les groupes cibles concernés au sein des pays

L'objectif étant de créer un espace régional d'échange d'expériences et de promouvoir des solidarités sur l'ensemble des problématiques liées, en définitive, au développement durable des zones arides, SolArid favorisera le développement de regards croisés sur les différents enjeux de la lutte contre la désertification dans les pays de la région.

En ce sens tous les dépositaires d'enjeux sont concernés et visés, selon les thématiques qui seront abordées et les processus engagés et mis en œuvre, car il s'agira notamment de rapprocher et décloisonner les savoirs et les approches, promouvoir et renforcer les dialogues multi acteurs, mettre en évidence des partenariats novateurs et porteurs d'une plus grande efficacité de la coopération et du financement de la lutte contre la sécheresse, la désertification et la pauvreté.

Ainsi SolArid offrira un cadre d'action souple et adapté, favorisant les interrelations au niveau régional entre acteurs venant d'horizons différents (public, privé, société civile et ONG, communauté scientifique...) mais tous concernés par une même problématique.

¹⁰ Appelée également « coopération déléguée ».

¹¹ Appelée également « coopération déléguée ».

Le fait que tous les pays visés partagent en commun une même langue, le français, justifie pleinement que SolArid inscrive son action dans le cadre spécifique de la francophonie et utilise cette langue commune pour favoriser les échanges et renforcer les capacités.

Au niveau subrégional africain SolArid contribuera naturellement au renforcement de l'action du CILSS et de la CEDEAO ainsi que de l'UMA dans la mise en œuvre de leurs PASR respectifs.

Enfin, s'agissant particulièrement de l'appui qu'il apportera aux pays subsahariens, SolArid sera mis en œuvre en œuvre de façon concertée et complémentaire avec TerrAfrica.

6. Les partenaires potentiels de SolArid

SolArid se développera en collaboration étroite avec les agences bilatérales de coopération actives dans la région et/ou intéressées de soutenir cette initiative, telles que l'AFD, la GTZ, l'ACDI, ainsi qu'avec les organisations et institutions internationales concernées, au titre desquelles on peut citer :

- IFAD,
- FAO,
- UNESCO,
- NEPAD,
- UICN,
- WWF,
- IIED,
- OSS,
- Club du Sahel,
- Agence Intergouvernementale de la francophonie,
- Cités et Gouvernements Locaux Unis,
- Banque Mondiale,
- Banque Africaine de Développement,
- CILSS,
- CEDEAO,
- UMA.

7. Quelques thèmes porteurs pour bâtir l'espace de solidarité saharienne

Les thèmes du programme SolArid devront fondamentalement être dégagés par les acteurs eux-mêmes. Toutefois, par rapport à la problématique générale de la mobilisation des ressources au profit de la lutte contre la désertification, l'expérience de mise en œuvre des PAN dans la région ainsi que les évaluations passées montrent qu'il existe un déficit important d'échange d'expériences sur certains aspects clés de la mise en œuvre de la CCD.

Aussi, mettant à profit la richesse des expériences individuelles et collectives des pays et des acteurs de la région, le programme mettra en place une plateforme permanente de gestion de la connaissance sur l'ensemble des questions liées essentiellement à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de financement de la lutte contre la désertification. Les thèmes devront donc couvrir les différents aspects de ces stratégies, en abordant des questions aussi diverses mais connexes que les suivantes :

L'intégration du PAN dans la planification nationale du développement

La question centrale du processus politique conduisant à l'intégration du PAN dans les cadres stratégiques de développement (PRSP ou plans de développement économiques et sociaux) doit être abordée dans toutes ses dimensions techniques, réglementaires et financières, mais également sous l'angle de l'analyse des processus décisionnels de planification et d'allocation de ressources publiques pour les activités de lutte contre la dégradation des terres/lutte contre la pauvreté. Compte tenu de l'évolution de la décentralisation dans la plupart des pays concernés il faudra nécessairement engager la réflexion sur des questions importantes telles que la place et le rôle de la planification locale du

développement dans la gestion des ressources naturelles, et voir comment le PAN est, ou pourrait être selon les cas, le cadre stratégique de financement des actions de lutte contre la désertification en relation avec la lutte contre la pauvreté.

Les Mécanismes de financement de la lutte contre la désertification

Quelles sont les instruments et procédures de mobilisation des ressources du pays pour financer les activités de lutte contre la désertification (instruments économiques, lois et règlements financiers, procédures budgétaires, etc.) ? Où sont les goulots d'étranglement ? Quelle est la place réelle des acteurs locaux, des acteurs de la société civile et du mouvement associatif dans le processus décisionnel conduisant à l'allocation de ces ressources ?

L'implication de la société civile, dans toutes ses composantes, étant au cœur de la problématique sur la gestion durable des terres et des ressources naturelles, ces questions permettraient, entre autres, d'échanger sur les conditions du développement communautaire, le renforcement des capacités des acteurs de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes/projets de lutte contre la désertification et la pauvreté, aussi bien que sur les incitations de diverses natures susceptibles de promouvoir le rôle dans ce domaine des différents acteurs de la société civile, en particulier le secteur privé.

En outre, au-delà de la connaissance des expériences des différents pays sur (i) les possibilités de générer des ressources financières au niveau du pays pour la lutte contre la désertification/lutte contre la pauvreté et (ii) la promotion de mécanismes et types de financement adaptés aux différentes catégories d'acteurs (notamment les paysans pauvres, les femmes et les jeunes), il faudra également aborder la question de la capacité d'absorption des ressources et, donc, la nécessité de renforcer les capacités gestion durable des ressources naturelles des acteurs concernés à tous les niveaux, et des collectivités locales en particulier.

La mobilisation des ressources financières extérieures

Outre les échanges sur les stratégies mises en œuvre et les expériences réussies en matière de mobilisation des ressources externes, notamment au travers de la mobilisation de nouveaux acteurs de la coopération, telles que les collectivités locales des pays développés (dans le cadre de la coopération décentralisée) les échanges et réflexions porteront sur les difficultés de mettre en évidence, aux yeux des partenaires financiers, la spécificité de la lutte contre la désertification dans la région sahélo-saharienne, et sur les moyens de mieux défendre la cause des zones arides des pays de la région auprès des investisseurs et donateurs étrangers.

Les thèmes qui sont cités ci-dessus ne le sont qu'à titre indicatif sans prétention d'exhaustivité. Ils peuvent cependant constituer une première piste de travail et de réflexion pour la détermination par les acteurs eux-mêmes de problématiques plus élaborées qui rendront mieux compte de la complexité des processus politiques et de la spécificité des situations.

Sans préjuger des résultats il est cependant attendu que SolArid crée progressivement un espace de compréhension commune et permette l'éclosion de propositions nouvelles et originales de partenariats multi acteurs. A terme, SolArid pourrait devenir une force de propositions de projets pilotes intégrés ou des programmes, véhiculant ainsi, dans les cadres financiers nationaux et/ou internationaux appropriés, les spécificités de la mise en œuvre de la CCD dans la région.